

Direction de l'offre de soins
Direction déléguée aux professionnels de santé et à
la prospective
Pôle ressources humaines en santé

Arrêté du 1^{er} février 2024

fixant la liste des services habilités à recevoir des
internes de médecine pour le semestre de Mai 2024
pour la subdivision de Poitiers

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, à compter du 7 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 portant détermination des régions et subdivisions du troisième cycle des études de médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

Vu la décision du 08 janvier 2024, portant délégation permanente de signature ;

Vu les avis émis par la commission de subdivision siégeant pour l'agrément des services de médecine, réunie le 10 janvier 2024 dans les locaux de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Poitiers ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Il est établi ci-joint, pour la subdivision de Poitiers, la liste des services hospitaliers, extra hospitaliers et ambulatoires agréés pour la formation du 3^{ème} cycle des études de médecine dans la subdivision de Poitiers, pour le semestre de mai 2024.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de l'ARS Nouvelle Aquitaine. (<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/internat-en-medecine-pharmacie-et-odontologie-subdivision-de-poitiers>).

ARTICLE 3 : Le directeur de l'offre de soins et le Doyen de l'UFR de médecine de la faculté de Poitiers sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Le Directeur général,
par délégation,**

La Responsable du pôle ressources humaines en
santé

Magali STEUER